

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 30 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance: Christelle ERGO

Présents: Nicole VIÉ, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Bruno BROIDIOI, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents: -

Excusés: Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT

Représentés: -

- * Vote des taxes locales directes,
- * Travaux 2020,
- * Nomination des délégués à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs),
- * Attribution des subventions aux associations,
- * Loyers du café,
- * Tarif de la cantine pour l'année 2020/2021,
- * Règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année 2020/2021,
- * Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal accepte ce rajout.

Délibérations du conseil:

Adhésion à la Fondation du Patrimoine (2020 DE 19)

Suite aux différents projets de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la mise en valeur du patrimoine. L'adhésion, actuellement, est de 55 € pour les communes de moins de 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Vote des taxes directes locales (2020 DE 20)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DÉCIDE le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

[Taxe d'habitation : 18,52 %] pour info

Taxe foncière (bâti) : 20,15 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,77 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 23,13 %

Ce qui portera le produit fiscal attendu à la somme de 92 957 €
(soit 143 813 € avec le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation).
Pour mémoire, le produit fiscal était de 140 506 € en 2019.

Etat 1259 (2020 DE 20B)

Travaux 2020 (2020 DE 21)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets et devis prévus sur l'année 2020.

Concernant le carrelage du préau de l'école, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PALA (4 439,65€ HT.)

Concernant les volets de la mairie et de l'école, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise JACQUELIN (2 545,17 € HT.)

Concernant la réparation de la porte du garage, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise JACQUELIN (587,30 € HT.)

Concernant les plateaux des tables de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MARAULT (1 874,94 € HT.)

Concernant la peinture de 6 volets, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PISSIER pour un montant de 264 € HT.

Concernant la peinture des 3 portes, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PISSIER pour un montant de 266,56 € HT.

Concernant la peinture de la porte du garage, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PISSIER pour un montant de 131,60 € HT.

Concernant la peinture des grilles et portails de l'école, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PISSIER (3 280,68 € HT)

Concernant la reprise des concessions de cimetière, celles prévues en 2019 n'ont pas pu être réalisées. Le Conseil, à l'unanimité, décide de les maintenir pour cette année et d'effectuer la 4ème tranche dont le chiffrage sera réalisé semaine 28.

Concernant la remise aux normes du coffret de sécurité de la cloche de l'église et le remplacement de la corde de la cloche, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BODET (1 942,20 € HT.)

Travaux d'éclairage public - passage en LED (2020 DE 22)

Le Maire informe l'Assemblée du projet de rénovation globale de l'éclairage public avec la télégestion dont le coût estimatif global s'élève à 125 572,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 70%	Part commune HT 30%
Eclairage public	125 572,28 €	104 643,57 €	20 928,71 €	73 250,50 €	31 393,07 €

Nomination des délégués à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) (2020 DE 23)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans le tableau ci-après :

Liste 1

TITULAIRES

- 1 BROIDIOI Bruno
- 2 CHIESA Christian
- 3 THIBAUT Olivier
- 4 CHAPARRO Christine
- 5 POT Claude

(hors commune) BEAU René

SUPLÉANTS

- MILAT Mélissa
 ARNAULT Pascal
 FRISSON Frédéric
 GUITTON Michel
 LARRIVÉ Gérard
 GOURDON Henri

Liste 2

TITULAIRES

- 1 PROQUIN Denis
- 2 PARIS Didier
- 3 CHAPARRO Sylvestre
- 4 KLINGER Isabelle
- 5 VINCENT-VIRY Claude

(hors commune) COCHON Ghislain

SUPLÉANTS

- BÉGUÉ Virginie
 TRIFFAULT Patrick
 FANEAU Jean-Pierre
 MOINAT Vincent
 GABRIEL Stéphane
 DUVILLARD Evelyne

Attribution des subventions aux associations (2020 DE 24)

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux associations au titre de l'année 2020 comme suit :

ASSOCIATION	Subvention accordée 2020
ABHMR SENS	30,00 €
ADAVIRS	30,00 €
ADIL 89	30,00 €
ADMR	80,00 €
UNA CERISIERS	100,00 €
LES PEP 89	30,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	30,00 €
PREVENTION ROUTIERE 89	30,00 €
SPA DE L'YONNE	50,00 €
France ALZHEIMER 89	30,00 €
CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC	150,00 €
ASEAMAS	30,00 €
COOP SCOLAIRE VILLECHETIVE	90,00 €
Gymnastique Volontaire de CERISIERS	100,00 €
Jeunesse au Plein Air	30,00 €
La Course du Cœur	30,00 €
Musique en Othe	50,00 €
POM	100,00 €
US FOOT CERISIERS	200,00 €
Collège Gaston Ramon	120,00 €
TOTAL	1 390,00 €

Loyers du café (2020 DE 25)

Suite à la pandémie du COVID-19 et au confinement général du 17 mars au 11 mai 2020 et aux préconisations de l'Etat, le bar-tabac "Bar en Othe" a dû fermer durant cette période. Le gérant, M. BERTHELIN Stéphane demande une exonération de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'exonérer le "Bar en Othe" de deux mois de loyers.

Tarif de la cantine pour l'année 2020/2021 (2020 DE 26)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie d'Arces-Dilo souhaite maintenir le prix du repas de la cantine : prix d'achat + une partie des charges du personnel (sans prendre en compte l'eau, l'électricité, le chauffage et le solde des charges de personnel qui sont pris en charge par les 2 communes).

(Pour information, le tarif d'un repas est passé de 3,30 € en 2017/2018 à 3,70 € en 2018/2019.)

Le Conseil Municipal, en accord avec la commune d'Arces-Dilo et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de maintenir, à l'unanimité, le prix du repas de la cantine à 3,70 € pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année 2020/2021 (2020 DE 27)

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur de la cantine scolaire de VILLECHÉTIVE pour l'année 2020/2021 en concertation avec la mairie d'ARCES/DILO.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement intérieur de la cantine scolaire de VILLECHÉTIVE pour l'année 2020/2021.

QUESTIONS DIVERSES:

* *Négociation gaz* : après avoir étudié le tarif pratiqué par ANTARGAZ depuis plusieurs années, la commune a effectué un comparatif avec d'autres prestataires et a décidé de changer de fournisseur de gaz (BUTAGAZ). (Economie supérieure à 650€ TTC la tonne)

* *Audit énergétique* : le Maire informe le Conseil que le syndicat d'électricité (SDEY) propose aux communes un audit énergétique dans le cadre de la transition énergétique par l'intermédiaire de son service CEP (Conseil en Energie Partagé) ainsi qu'une pré-visite gratuite. Le Conseil est favorable pour commencer cette démarche.

* *Projet d'installation de panneaux photovoltaïques* : Un prestataire de services agricoles est venu en mairie pour présenter son projet de panneaux photovoltaïques sur 40 ha entre Villechétive et Dilo. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

* *Distributeur de pain* : Un conseiller demande si le projet de distributeur de pain est toujours d'actualité. Oui, ce projet est toujours en cours mais la commune et le prestataire de la machine rencontrent des difficultés pour trouver un boulanger.

* *M. Paris demande que lui soit donner une écharpe d'adjoint*. Le Conseil est favorable à cette demande.

* *Commission communale bois & forêts* : un conseiller demande pourquoi il n'y a pas de commission bois & forêts sur la commune : la commune ne possède pas ni de bois ni de forêts.

* *Zone inondable* : Un conseiller demande que soit revue la zone de délimitation de la zone inondable.

Séance levée à 22h45